

Gestion et contrôle des finances publiques

Autorisations d'engagement : 9,1 milliards d'euros
Crédits de paiement : 8,91 milliards d'euros
134 276 emplois (équivalents temps plein travaillé)

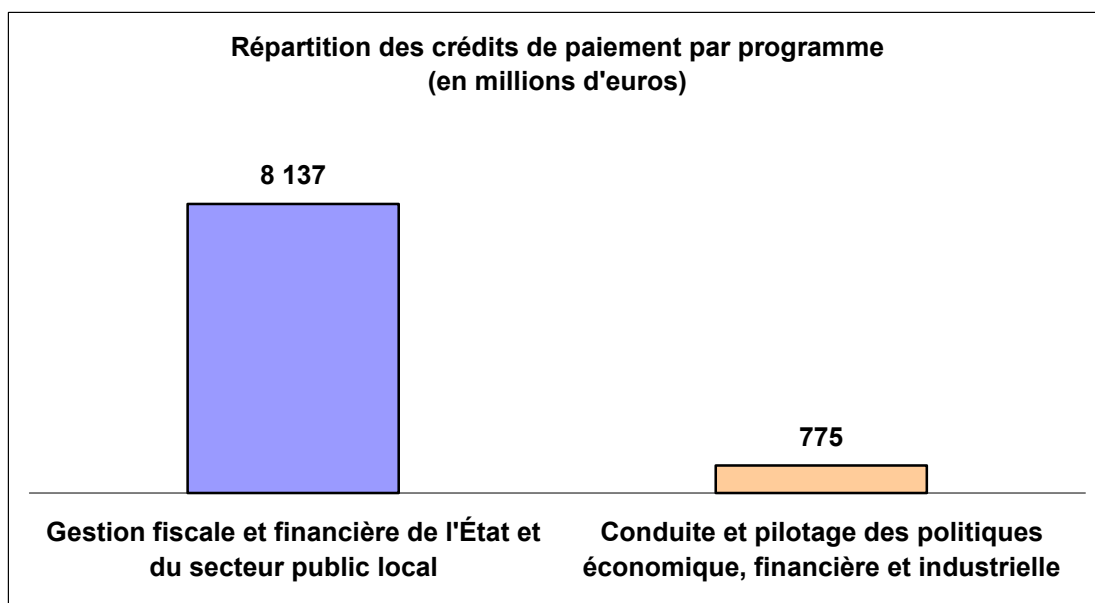
La mission « Gestion et contrôle des finances publiques » porte l'action régaliennne du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie liée au recouvrement des recettes et au paiement des dépenses de l'État, ainsi que les activités d'état-major, d'expertise, de conseil, de contrôle et de soutien au profit de l'ensemble du ministère.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

La mission « Gestion et contrôle des finances publiques » comprend deux programmes.

Le programme « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » a pour principales fonctions le calcul, le recouvrement et le contrôle des recettes de l'État, des collectivités locales ou de celles versées à l'Union européenne, le paiement des dépenses publiques et la tenue des comptes publics.

Le programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » intègre l'ensemble des fonctions d'état-major et de soutien du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Minefi).



2. Principales orientations pour 2007

1. Sur le programme « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local »

Promouvoir le civisme fiscal et renforcer la lutte contre la fraude

Déclarer ses revenus, puis s'acquitter de son impôt, c'est l'expression concrète du consentement à l'impôt qui fonde le pacte républicain. C'est pourquoi les administrations fiscales s'attachent à améliorer le civisme fiscal, c'est-à-dire l'accomplissement volontaire de leurs obligations par les contribuables, en proposant aux usagers une offre de service mieux adaptée, des démarches simplifiées et une administration d'une qualité de service de haut niveau, devenue plus accessible grâce aux nouvelles technologies.

Le civisme fiscal est mesuré notamment par la part d'usagers particuliers respectant leurs obligations déclaratives en matière d'impôt sur le revenu, dont la cible est portée à 98 % en 2008.

Améliorer la qualité de service

Pour devenir une véritable administration de service, l'administration fiscale adapte en profondeur son organisation, ses procédures, sa culture.

Après avoir mis en place un interlocuteur fiscal unique pour les entreprises (le service des impôts des entreprises), le Minéfi se fixe comme objectif la mise en place d'un guichet fiscal unique pour les 34 millions de contribuables.

En 2007, un contribuable sur cinq pourra effectuer toutes ses démarches fiscales courantes dans un même lieu, soit un hôtel des finances regroupant les services des impôts et du Trésor public, soit un point « accueil finances » lorsque ces services ne peuvent pas être physiquement rapprochés. Sont également expérimentés le numéro de téléphone et l'adresse internet uniques, pour que l'utilisateur puisse effectuer ses démarches courantes par téléphone et internet, sans avoir à se déplacer ou à écrire.

Qualité et délai de réponse font également l'objet d'engagements précis inscrits dans la Charte du contribuable qui vise à établir un nouveau rapport de confiance avec les contribuables, autour des principes de simplicité, de respect et d'équité.

Par ailleurs, après l'avoir mise en place en 2006, la direction générale des Impôts améliorera la déclaration préremplie avec :

- l'intégration dès 2007 des rémunérations des personnes payées par chèque emploi-service et le lancement des travaux en vue de l'intégration des revenus des capitaux mobiliers ;
- la mise à l'étude d'un système de validation « ultra-simplifié » de la déclaration de revenus.

Rendre les services au meilleur coût

La recherche d'une plus grande efficacité de la gestion est déjà largement engagée au sein des réseaux chargés de la mise en œuvre du programme, qui ont conclu dès 2000 leurs premiers contrats de performance.

Il s'agit d'accroître la qualité des services rendus tout en maîtrisant leur coût pour la collectivité, ce dont témoignent, de manière complémentaire, d'une part

les taux d'intervention des administrations financières¹ et d'autre part la mesure de leur productivité. Cette recherche d'efficience se poursuivra durant les prochaines années, sous l'effet des simplifications, de la réorganisation des processus mais aussi du recours aux nouvelles technologies, vecteur privilégié d'une meilleure qualité de service au meilleur coût.

Ces objectifs sont traduits dans les contrats de performance 2006-2008 signés avec les deux plus grandes directions à réseau du ministère (direction générale des Impôts (DGI), direction générale de la Comptabilité publique (DGCP)). Les dotations arrêtées, en 2007, pour ces deux directions à réseau sont proches du « zéro valeur », donc en deçà de l'objectif gouvernemental, et résultent également d'efforts significatifs de gains de productivité. L'effort en matière de non remplacement des départs à la retraite est accentué avec 2340 postes supprimés à la DGI et à la DGCP en 2007.

2. Sur le programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle »

L'importance attachée à l'efficience de la gestion, traduite par l'objectif « Maîtriser le coût des fonctions support », réside dans la contribution des services du ministère à la recherche de gains d'efficacité sur les fonctions de gestion de moyens. Des indicateurs mesurent le rapport entre les effectifs affectés à la gestion des ressources humaines et les effectifs gérés (cible : 1,6 % en 2007), ainsi que le rapport entre les effectifs affectés à la gestion des fonctions logistiques et l'effectif total en fonction (cible : 2,4 % en 2007).

3. Efficacité des politiques et efforts de modernisation

Les contrats de performance pluriannuels précités fixent des objectifs ambitieux en termes de performance et de modernisation. Ainsi, l'ensemble des indicateurs ont été fiabilisés et le niveau des cibles reflète un effort important d'amélioration ou de stabilisation à un niveau élevé de la performance. De plus, l'atteinte, ou le dépassement, des objectifs de performance sur une sélection d'indicateurs déclenche une prime d'intéressement pour l'ensemble des agents, d'un montant maximum de 150 euros.

Dans le prolongement de ces contrats, plusieurs audits de modernisation font aujourd'hui l'objet d'une mise en œuvre ou sont en cours de réalisation.

Les actions de modernisation portent en premier lieu sur l'amélioration de la qualité de service aux usagers et la modernisation de certaines procédures.

Ainsi, suite à un audit de modernisation², la procédure de déclaration par internet de l'impôt sur le revenu a été améliorée pour la campagne 2006. La capacité du système est ainsi passée de 6 500 à 25 000 déclarations par heure.

¹ Le taux d'intervention sur les recettes est le rapport entre les coûts complets de la gestion des impôts, qui diminuent pour la DGI et la DGCP de 1,5 % en valeur sur la période 2006-2008, et le produit des impôts gérés.

² La déclaration de l'impôt sur le revenu sur internet (octobre 2005).

Un dispositif type « bison futé » a été mis en place, afin d'inciter les connexions aux heures creuses (une information en temps réel sur le trafic et une prévision à sept jours), ainsi qu'une proposition de rendez-vous ultérieur en cas d'embouteillage du système. La mise en place des recommandations du rapport d'audit doit être poursuivie pour la campagne 2007.

La mission « Gestion et contrôle des finances publiques » a d'ailleurs particulièrement contribué à la démarche de dématérialisation des formulaires administratifs qui doit être conduite d'ici fin 2006, puisque de nombreux formulaires ont déjà été mis en ligne.

Un deuxième audit de modernisation a prévu les modalités d'une modernisation du paiement des amendes³. La mise en œuvre du rapport est engagée : progressivité des poursuites, extension du paiement par internet et par téléphone aux amendes forfaitaires majorées, paiement par timbre électronique (phase pilote chez 20 buralistes). L'application de l'ensemble des recommandations de l'audit conduirait à un supplément de recettes estimé à 150 millions d'euros, à nombre inchangé d'amendes. De plus, le dispositif devrait contribuer à une amélioration des relations avec les usagers et offrir une meilleure sécurité des moyens de paiement.

En lien avec cette étude, un audit de modernisation a été réalisé sur les centres d'encaissement du Trésor public⁴, leur capacité étant sous-utilisée une grande partie de l'année. Le rapport est en cours de mise en œuvre et il est notamment prévu d'étendre l'intervention des centres aux recouvrements contentieux de produits locaux et au traitement des chèques d'impôt suite à une action en recouvrement. Le dispositif a déjà permis d'économiser 250 ETP, et l'on prévoit un gain de 3 à 4 ETP par million de titres traités pour le secteur local.

Les efforts de modernisation concernent également l'optimisation de fonctions transversales. Ainsi, un audit de modernisation est en cours d'achèvement, afin d'optimiser la fonction juridique du ministère des Finances⁵.

Enfin, le 1^{er} janvier 2007, sera achevée la mise en place du service France Domaine au sein de la DGCP, conformément au calendrier décidé en 2005. Cette mise en place permettra de poursuivre la très forte dynamisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'État.

Ministre concerné :

- Economie, finances et industrie

³ La modernisation du paiement des amendes (octobre 2005).

⁴ L'extension du champ de compétence des centres d'encaissement du Trésor public (janvier 2006).

⁵ La fonction juridique du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (avril 2006).